



LA MANTOISE
46 Avenue de la République
78 200 Mantes la Jolie
Tél : 01.30.63.23.11

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTIONS A COMPTER DU
01/07/2019

Taux de TVA 20%
Honoraires de vente TVA incluses à la charge du vendeur.

Prix de vente	Forfait ou Pourcentage TTC
Jusqu'à 107 000 €	FORFAIT 7 500 €
De 107 001 à 140 000 €	7,00 %
De 140 001 à 210 000 €	6,00 %
De 210 001 à 320 000 €	5.50 %
De 320 001 à 500 000 €	5.00 %
500 001 € et +	4,50 %

Location Commerce :

10% du loyer TTC et hors charges de la première période triennale à la charge du locataire

Parking forfait :

Century 21
La Mantoise

2 000 €

Terrain à bâtir

46, avenue de la République 78200 MANTES LA JOUE
 ☎ 01 30 63 23 11 - lamantoise@century21.fr
 Société LA MANTOISE / ICH IMMOBILIER, SASU au capital de 8 000 € - 801 871 369 R.C.S. Versailles
 Carte Pro: Transaction et Gestion n° CPI 7801 2018 000 024 492
 délivrée par la CCI Paris Ile de France
 Garantie 120 000 €
 GALIAN 89, rue La Boétie 75008 PARIS

10% du prix de vente

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.



BARÈME GESTION LOCATIVE CENTURY 21 LA MANTOISE

Service INITIAL

Service CONFORT

Service PRIVILEGE

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014.

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2016

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € TTC

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2016

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € ou 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € ou 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Achat - Vente - Location - Gestion locative
SASU au capital de 8 000 € - 801 871 369 R.C.S. Versailles- Carte Professionnelle : T et G N° CPI 7501 2018 000 024 492 délivrée par la CCI Paris Ile de France - Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS - de 120 000 euros -
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante